

14. Convention de partenariat avec l'UNISTRA concernant les étudiants et chercheurs :

Madame la Maire, chers collègues,

Plusieurs éléments nous interpellent dans ladite délibération.

- **Tout d'abord sur les stages proposés par la Ville** : seront-ils rémunérés ? Le cas échéant, la Ville a-t-elle un budget alloué aux stages aujourd'hui ?

- **Sur les bourses** :

L'opposition municipale sera-t-elle représentée au sein de cette commission mixte d'attribution des bourses ?

Par ailleurs, le principe même d'une bourse d'étude consiste à octroyer une allocation de ressources à des étudiants pour qu'ils puissent faire face aux dépenses inhérentes à leur vie d'étudiant durant leur cursus universitaire. Pourtant, nous constatons que la délibération parle d'un paiement pour un *« service fait et ne sera (...) effectif qu'à l'issue de la soutenance de l'étudiant »*

Comment vont vivre les étudiants concernés pendant leurs études avant la soutenance de leur mémoire et surtout, dans le cas des doctorants, de leur thèse ? Pour votre gouverne, une thèse dure au bas mot 3 ans et souvent plus : 4 voire 5 ans.

Décidément Madame la Maire, **vous êtes loin des vraies préoccupations de nos concitoyens, et en particulier celles des étudiants.**